

Les subsides

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aurais voulu soulever mon objection plus tôt tandis que le secrétaire parlementaire avait la parole, mais je n'en ai pas eu l'occasion. Je voudrais citer le paragraphe (14) de l'article 82 du Règlement qui est ainsi conçu:

... après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés ...

Le mot député est au pluriel, monsieur le Président.

... de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

J'estime que l'intervention du secrétaire parlementaire enfreint l'esprit dont s'inspire cet article du Règlement. J'aimerais que désormais quand des députés prendront la parole pour poser des questions et faire des observations ils respectent le paragraphe (14) de l'article 82 du Règlement.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je voudrais également attirer votre attention sur cette même question. Il me semble que dernièrement les secrétaires parlementaires plus particulièrement utilisent la période de dix minutes après le discours d'un député pour réfuter ses arguments. Très souvent les ministériels ne font pas de discours mais utilisent la période de dix minutes consacrée aux questions et réponses pour insinuer leurs propres idées. Il arrive fréquemment alors que les députés ne peuvent répliquer à l'argumentation d'un ministériel, notamment celle d'un secrétaire parlementaire. A mon avis, cela va à l'encontre de cette importante réforme parlementaire. Il importe, je crois, que la présidence étudie minutieusement l'affaire et signale aux députés l'objet de notre Règlement, notamment quand les ministériels semblent consacrer la majeure partie de ces 10 minutes à faire de brefs discours.

M. le vice-président: Je vais répondre brièvement aux rappels au Règlement des deux députés. Le député de Dollard (M. Weiner) a comme tous les autres députés le droit de faire des observations. J'ai trouvé qu'il prenait un peu trop de temps. C'est pourquoi je me suis interposé. Il ne faut pas oublier non plus que, à ce moment-là, un seul autre député était prêt à poser une question ou à faire une observation.

M. Valcourt: Exactement.

M. le vice-président: Tout dépend des questions. Dix minutes sont réservées aux questions ou observations. Si la présidence se rend compte que plusieurs députés veulent prendre la parole, elle a tendance à interrompre plus abruptement. Dans le cas qui nous occupe, je voulais accorder la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), qui s'est levé en même temps que le secrétaire parlementaire. Je vais m'assurer que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) dispose d'autant de temps au moins pour répondre. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a la parole pour une question ou une observation.

• (1550)

M. Allmand: Je voulais la parole pour participer au débat.

M. le vice-président: Nous en sommes encore à la période des questions ou observations. La parole est au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. de Jong: Je voudrais poser une question à mon collègue. Il lui importait de signaler qu'il n'est pas contre les efforts de

création d'emplois que déploie le secteur privé. En Saskatchewan, où nous avons un gouvernement conservateur depuis 1982, nous constatons une érosion constante de l'aide aux organismes sociaux, aux organismes qui s'occupent des personnes handicapées et des personnes retardées mentalement et qui aident les enfants à fréquenter les camps d'été. Depuis toujours les élèves des écoles secondaires et les étudiants des universités ont pu occuper un emploi d'été en accomplissant un travail social communautaire important. Ces étudiants ont pu gagner de l'argent, ce qui leur a permis de retourner à l'université en fournissant des services importants. Nous traversons actuellement une période de réduction des services sociaux et des programmes de création d'emplois visant à aider les gens qui s'occupent de services sociaux. Mon collègue ne trouve-t-il pas honteux qu'il y ait des compressions non seulement dans les services humanitaires offerts aux membres désavantagés de nos collectivités, mais également dans les programmes d'emploi d'été qui, depuis toujours, viennent également en aide aux personnes défavorisées?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je veux souligner ce que mon collègue a dit au sujet de l'attitude de notre parti relativement aux programmes de création d'emplois des petites entreprises. Nous devons insister sur le fait que, comme l'a prouvé le rapport interne du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le programme Défi 86 crée souvent des emplois qui auraient existé de toute façon. Il incombe au gouvernement de démontrer que, en ce qui concerne les emplois dans les petites entreprises, des possibilités de carrière seront ouvertes et que cela ne se fera pas aux dépens des travailleurs permanents.

Tous ceux qui ont envisagé l'avenir savent qu'il faudra revoir notre conception du travail utile. Les jeunes dans tout le pays savent que leur contribution aux services de santé a autant de valeur que celle des informaticiens, des menuisiers, des politiques et de n'importe quel autre travailleur déjà reconnu. Il faut admettre qu'à l'avenir, il faudra augmenter les chances de faire un travail utile en fournissant les services humanitaires requis. Le gouvernement ne l'a pas prévu. S'il avait écouté les jeunes, il aurait pu le savoir.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le parti libéral appuie sans réserve la motion dont la Chambre est saisie, où l'on blâme le gouvernement pour sa politique en matière d'emploi d'été. Dans ce domaine, la politique du parti conservateur est mal orientée, médiocre, cruelle et contradictoire, et elle manque de vision. J'aborderai ces points l'un après l'autre durant mes remarques.

Le désastre de la politique d'emploi d'été n'est qu'un aspect du mépris du gouvernement pour les jeunes. Tout de suite après les élections, il a abandonné le programme Premier choix grâce auquel 100,000 jeunes auraient eu accès à une formation en cours d'emploi en occupant des postes à mi-chemin entre l'école et le milieu de travail. Il y a quelques mois, il a supprimé Katimavik. Il a laissé tomber la conférence des jeunes qui a finalement été organisée sur l'initiative de groupes de jeunes de tout le pays. Le gouvernement a annulé le budget de la ministre dans son ancien ministère et, pour sauver la face, il lui a refait une place au ministère de l'Emploi et de l'Immigration.